



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.7 et 3.12

**Numéro de la demande :** 2015-5089  
**Demande :** Modification de l'étiquette d'un produit – Délai avant la mise en pâturage, nouveau site ou nouvelle culture hôte  
**Produit :** Liberty 150 SN Herbicide & Crop Desiccant MP  
**Numéro d'homologation :** 24081  
**Matières actives (m.a.) :** Glufosinate-ammonium  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2680329

### Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette du produit Liberty 150 SN Herbicide and Crop Desiccant MP pour y inclure l'application sur le soja tolérant le glufosinate-ammonium dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique et y ajouter l'intervalle avant la mise en pâturage associé au soja traité.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise dans le cadre de la présente demande.

### Évaluation des risques pour la santé

La modification de la préparation commerciale Liberty 150 SN Herbicide and Crop Desiccant MP comprend l'ajout du soja tolérant le glufosinate-ammonium comme nouveau site d'utilisation. Une évaluation quantitative des risques pour le personnel responsable de l'épandage aérien a été réalisée, et aucun risque préoccupant ne devrait être associé à l'utilisation du produit Liberty 150 SN Herbicide and Crop Desiccant MP. Pour l'application au sol, l'ajout du soja tolérant le glufosinate-ammonium à l'utilisation du produit Liberty 150 SN Herbicide and Crop Desiccant MP ne devrait pas entraîner d'exposition professionnelle ou occasionnelle potentielle supérieure à celle liée aux utilisations homologuées du glufosinate-ammonium. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est prévu si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.

Aucune donnée sur les résidus pour le glufosinate-ammonium n'a été présentée pour étayer l'ajout du soja tolérant le glufosinate-ammonium comme nouvel hôte à l'étiquette du produit Liberty 150 SN Herbicide and Crop Desiccant MP et l'ajout de l'intervalle avant la mise en pâturage associé au soja traité. Des données sur les résidus préalablement examinées, qui provenaient d'essais en champ menés dans ou sur le soja tolérant le glufosinate-ammonium, et

des données sur les résidus dans les cultures en rotation en milieu clos ont été réévaluées dans le cadre de cette demande. Aucune donnée n'est nécessaire puisque le profil d'emploi, y compris le calendrier d'application, les doses, le délai d'attente avant récolte (DAAR) et les restrictions pour la rotation des cultures et l'affouragement du bétail/la mise en pâturage sont les mêmes que ceux des préparations commerciales actuellement homologuées à base de glufosinate-ammonium. Selon cette évaluation, l'exposition alimentaire au glufosinate-ammonium, y compris le métabolite acide 3-méthylphosphinico-propionique (Hoe 061517), ne devrait pas augmenter ni poser de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

### **Évaluation environnementale**

Aucune donnée environnementale n'était nécessaire pour l'extension du profil d'utilisation de Liberty 150 SN Herbicide and Crop Desiccant MP au soja tolérant le glufosinate-ammonium cultivé dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique. L'utilisation de ce produit sur le soja tolérant le glufosinate-ammonium ne devrait entraîner aucun risque supplémentaire pour l'environnement étant donné que la méthode, la dose et la fréquence d'application sont les mêmes que celles homologuées pour d'autres cultures. Les préoccupations sur le plan de l'environnement sont atténuées par des mises en garde adéquates et par les zones tampons indiquées sur l'étiquette du produit.

### **Évaluation de la valeur**

Une justification scientifique détaillée et des données internes ont été fournies pour relier l'utilisation actuellement homologuée d'un produit à base de glufosinate-ammonium sur le soja et celle du produit Liberty 150 SN Herbicide and Crop Desiccant MP sur le soja tolérant le glufosinate-ammonium dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique. Les renseignements fournis étayent les modifications de l'étiquette du produit Liberty 150 SN Herbicide and Crop Desiccant MP.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué la demande en question et juge les renseignements suffisants pour étayer les modifications de l'étiquette du produit Liberty 150 SN Herbicide and Crop Desiccant MP.

## Références

<b>Numéro de document de l'ARLA</b>	<b>Référence</b>
2566896	2015, Liberty 150 SN Herbicide: Use in Glufosinate-ammonium Tolerant Soybean - DACO 0.17.1 - General Data Bridging Rationale, DACO: 10.2,10.3

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.